

CANDIDATURE A L'ENTREE

EN SECTION SPORTIVE NATATION

LA SECTION SPORTIVE NATATION

- | | |
|---|----------|
| 1. Présentation de la section sportive natation | p 2 et 3 |
| 2. Fonctionnement de la section sportive natation | p 4 et 5 |
| 3. Les référents de la section sportive natation | p 6 |

CONSTITUTION DU DOSSIER

Documents à retourner lors des tests de sélection pour valider la demande d'inscription en section sportive natation :

- | | |
|--|------|
| 1. Fiche de renseignements | p 7 |
| 2. Fiche scolaire | p 8 |
| 3. Fiche sportive | p 9 |
| 4. Charte d'engagement de la section sportive natation | p 10 |
| 5. Fiche médicale | p 11 |
| 6. Certificat médical | p 12 |

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

1. PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE NATATION

HISTORIQUE

La section sportive natation a vu le jour en 2008 grâce à un partenariat entre la Communauté de Commune de Forez Est, le collège Le Palais et le club de natation local l'Aquatic Club Forezien. C'est en 2011, après 4 années d'existence, que la section sportive natation s'offre une belle récompense en se qualifiant pour la première fois aux championnats de France qui se sont déroulés sur trois jours à Istres. Depuis, l'équipe représente chaque année l'établissement au niveau académique.

Les classes sportives natation ont pour objectif de permettre aux élèves motivés, de concilier, dans les meilleures conditions possibles, les études et l'entraînement sportif. Le but étant d'envisager la réussite scolaire ainsi que de bonnes performances sportives.

CRITERES DE RECRUTEMENT

Trois éléments sont pris en compte pour l'admission d'un élève :

- Le niveau scolaire : il doit être suffisamment bon pour permettre une pratique sportive sans que cela ne vienne influencer sur la réussite scolaire.
- le niveau sportif : des tests sont réalisés pour déterminer le niveau de chaque candidat. (Une convocation aux tests de sélection vous est jointe en fin de dossier).
- l'aptitude physique : Un certificat de non contre indication à la pratique de la natation sportive doit être fourni.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'inscription en section sportive implique obligatoirement :

- la présence assidue aux entraînements de la section.
- la participation aux compétitions UNSS (programme des Francs au minimum).
- la participation aux journées de validation « Jeunes Officiels ».
- la prise de licence dans un club de natation sportive pour suivre le programme fédéral.

Attitude et comportement

L'attitude et le comportement dans tous les domaines (scolaire et sportif) sont des éléments essentiels. Ils traduisent la volonté d'apprentissage et de progrès ainsi que la motivation réelle du candidat.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves volontaires doivent se faire inscrire au collège Le Palais et mentionner l'option section sportive natation. Ils peuvent y être admis en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, si le nombre de nouveaux arrivants est suffisant. Une licence dans un club de natation affilié à la fédération française de natation est obligatoire.

L'admission est prononcée par le chef d'établissement après concertation avec les éducateurs responsables de la section sportive natation et l'étude du dossier scolaire.

Celle-ci est annuelle mais révisable à tout moment de l'année scolaire en cas de baisse inquiétante des résultats scolaire ou de problème de comportement.

2. FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE NATATION

(cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction des effectifs)

CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT

Les élèves bénéficient d'une adaptation de leur emploi du temps permettant jusqu'à 2 séances d'entraînement par semaine aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
6 ^{ème} / 5 ^{ème}	4 ^{ème} / 3 ^{ème}	6 ^{ème} / 5 ^{ème}	4 ^{ème} / 3 ^{ème}
De 11h15 à 12h45	De 11h15 à 12h45	De 11h15 à 12h45	De 11h15 à 12h45

Les entraînements se déroulent à la piscine Forez Aquatic (bassin 25m, 5 couloirs) et seront assurés par les éducateurs de la communauté de commune.

Deux couloirs sont réservés pour la section sportive pour les séances d'entraînement afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

Le trajet des élèves, collège-piscine, est assuré par un surveillant du collège. Le trajet retour, piscine-collège, est assuré par un membre du personnel de l'établissement Forez Aquatic.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Tout nageur appartenant à la section sportive natation sera dans l'obligation de participer :

- **aux compétitions du programme des France en natation sportive UNSS pour représenter le collège Le Palais**
- **aux compétitions du programme fédéral pour lesquelles il sera engagé.**

SUIVI DES NAGEURS

Sur le plan sportif, les élèves sont suivis par les entraîneurs à chaque entraînement. Une appréciation est attribuée et figure sur le bulletin scolaire à chaque fin de trimestre. Elle prend en compte l'investissement, le sérieux pendant les séances, la présence aux entraînements et également l'évolution du nageur.

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances les entraînements de la section sportive natation ne sont pas assurés. Toutefois, il est vivement conseillé aux élèves de maintenir les entraînements avec leur club et de participer aux stages si celui-ci en propose.

DISCIPLINE

En cas de non adaptation, d'indiscipline notoire, de travail scolaire ou sportif insuffisant, de tenue morale ou sportive laissant à désirer, l'élève peut être mis à l'écart temporairement ou définitivement de la section par le chef d'établissement et les responsables de la section.

3. REFERENTS DE LA SECTION SPORTIVE NATATION

Principal Adjoint du collège Le Palais :

Madame Spagnuolo est en charge des emplois du temps, de la discipline, de la coordination entre les professeurs référents de la section et les entraîneurs.

Professeur référent de la section sportive natation :

Il est nommé en début de chaque année scolaire et assurent le lien entre le collège et les éducateurs. Ils sont également en charge de la diffusion de certaines informations.

Entraîneurs :

6^{ème} / 5^{ème} : Monsieur Fayolle (titulaire du Brevet d'Etat d'Educateurs Sportif des Activités de la Natation)

4^{ème} / 3^{ème} : Monsieur Sottile (titulaire du Brevet d'Etat d'Educateurs Sportif des Activités de la Natation)

Suivi Médical :

Un certificat médical doit être fourni en début d'année. Une visite médicale est également effectuée en cours d'année par un médecin du sport dans le cadre du collège.

Pour toutes demandes de renseignement, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante :

aurelien.sottile@gmail.com (actuel éducateur de la section)

COLLEGE LE PALAIS
SECTION SPORTIVE NATATION
DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / A

Adresse des parents :.....
.....
.....

Ville : Code postal :

N° de téléphone des parents : .. / .. / .. / .. / ..

Profession du père :.....

Profession de la mère :.....

Si licencié en club de natation, indiquer lequel :.....

Régime demandé : DEMI-PENSIONNAIRE (1) EXTERNE (1) Signature des parents

(1): rayer la mention inutile

FICHE SCOLAIRE

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Nom et Adresse de l'établissement d'origine :

-Situation actuelle :

Classe :

LV1 :

LV2 :

-Orientation prévue pour l'année scolaire prochaine :

Classe :

LV1 :

LV2 :

-Avis de l'équipe pédagogique :

Attitude en classe :

Qualité et quantité du travail personnel :

Appréciation générale :

Pensez-vous que l'entrée dans une Section Sportive est possible sans nuire aux comportements et résultats scolaires de l'élève ?

Cachet et Signature de l'établissement :

FICHE SPORTIVE

(Ne pas remplir pour les élèves actuellement non licenciés en club de natation sportive)

Pour les licenciés en club de natation

(Fiche à remplir sous le contrôle de l'entraîneur du club)

Nom du club : _____

Nom de votre Entraîneur :

Numéro de licence FFN (15 chiffres) :

Depuis combien de temps pratiquez vous la natation sportive ?

ENTRAINEMENT ACTUEL

Nombre de séances par semaine :

Total d'heures par semaine :

Comment les entraînements sont-ils répartis dans une semaine ?

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Pratiquez-vous un autre sport que la natation sportive ?

CHARTRE D'ENGAGEMENT

(Lire attentivement et signer)

La collège s'engage à :

- Assurer une adaptation des emplois du temps pour permettre aux élèves de suivre leurs entraînements sur des créneaux horaires définis.
- Assurer l'accompagnement du collège à la piscine pour se rendre à l'entraînement.
- Assurer un suivi scolaire et sportif au quotidien (annotation sur les bulletins trimestriels), en cas de problème, LA REUSSITE SCOLAIRE EST LA PRIORITE.
- Assurer un suivi médical avec, au minimum une visite médicale par an.
- Assurer la participation aux compétitions UNSS (programme des France au minimum)

La Piscine Forez Aquatic s'engage à :

- mettre à disposition des éducateurs pour les entraînements
- mettre à disposition deux couloirs pour les séances d'entraînements

L'élève intégrant la section sportive s'engage à :

- Respecter un **contrat moral : apporter le même sérieux sur le plan scolaire que sur le plan sportif.**

Tout manquement à cet engagement moral sera pénalisé par une exclusion temporaire ou définitive de la section. Les motifs peuvent être multiples (baisse des résultats scolaires ou sportifs, problème d'attitude ou de discipline au sein du collège ou lors des séances d'entraînements...) Dans le cas où l'élève est écarté de la section sportive, il devra être présent en permanence (étude) pendant les horaires d'entraînement. Sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de la section sportive et du corps enseignant.

- Respecter le règlement intérieur du collège ainsi que celui de la piscine.
- Participer de façon assidue aux entraînements.

La présence aux séances d'entraînement est obligatoire. En cas de dispense temporaire de pratique, un certificat médical devra obligatoirement être fourni.

Toute absence doit être justifiée par le biais du carnet de liaison et sera répertoriée à la vie scolaire au même titre qu'une absence en cours.

- Se licencier en UNSS et participer aux compétitions du programme des France en natation sportive pour représenter le collège Le Palais.
- Se licencier dans un club affilié à la Fédération Française de Natation et participer aux compétitions du programme fédéral.

« Signature des parents et de l'élève »

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom : Prénom : Domicile : Date de naissance :	Di Discipline pratiquée : No Nombres d'heures : Surclassement : oui <input type="checkbox"/> non Double surclassement : oui <input type="checkbox"/> non
Antécédents médicaux : Antécédents chirurgicaux : Traitement en cours :	Autre discipline pratiquée :

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Cette fiche doit être remise sous pli cacheté au médecin scolaire de l'établissement scolaire avant le 11 juillet 2014.

Signature et cachet du médecin :

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT DANS LE CADRE D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Je, soussigné, docteur

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique,
dans le cadre de la section sportive scolaire

Date :

Signature et cachet du médecin :

Ce certificat doit être remis au chef d'établissement pour finaliser l'inscription dans la section sportive demandée avant le 10 juillet 2015.